

Démarche : Prime RSE+ - Etape 2 - Demande de certification
Organisme : Secrétariat général

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Dans les 3 mois qui suivent l'obtention du visa d'exploitation ou du Prêt-à-diffuser, le producteur adresse la demande de certification de son projet au référentiel Afnor Spec 2308 de la production responsable.

L'audit est réalisé par le certificateur du CNC après tournage, à distance et sur pièces. L'équipe RSE du CNC prendra contact directement avec la personne précisée au dossier pour organiser l'audit de certification.

Demande de certification

Rappeler le numéro de dossier généré à l'Etape 1 - Déclaration d'intention

Préciser le numéro de dossier généré à l'Etape 1 - Déclaration d'intention

Date d'obtention du Visa d'exploitation ou du Prêt-à-diffuser

Précisez la date à laquelle le visa d'exploitation ou le prêt-à-diffuser a été obtenu

Informations à communiquer au CNC

Changement du titre de l'œuvre, de représentant légal, ...

Coordonnées de la personne à contacter pour organiser l'audit de certification

NOM Prénom

La personne identifiée ici est celle qui sera contactée par le CNC pour organiser l'audit de certification.

Prime RSE+ - Etape 2 - Demande de certification

Adresse électronique

Numéro de téléphone